Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X"
THEAM EURO LONG VOL (FR0011361898)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP THEAM Euro Long Vol est d'offrir une exposition positive à la volatilité implicite court terme des marchés actions de la zone euro tout en minimisant autant que faire se peut les coûts inhérents à la stratégie.
Caractéristiques essentielles du FCP :
Le FCP sera exposé à une seule classe d'actif, corrélée négativement aux classes d'actifs traditionnelles de type actions : la volatilité. La stratégie du FCP vise à reproduire une exposition directionnelle et positive à la volatilité implicite court terme des marchés actions de la zone euro tout en minimisant les coûts de détention de la position en s'exposant de manière optimisée à partir d'anticipations modélisées sur plusieurs maturité comprises entre 1 et 18 mois. Cette exposition s'effectuera au moyen d'instruments financiers à terme visant à répliquer les niveaux de volatilité observés en clôture ou proche de la clôture des marchés dérivés actions de la zone Euro.
Autres informations :
- Détail des actifs traités : Par l'intermédiaire d'instruments financiers (swap...), le FCP sera synthétiquement exposé à l'évolution des marchés actions, devises, ...
- Durée d'investissement recommandée de 5 ans dans le cadre d'une gestion de fond de portefeuilles et 3 à 6 mois dans le cadre d'une gestion tactique.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de souscription et de rachat : Quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice EURO STOXX 50 (selon le calendrier officiel diffusé par Stoxx Limited). La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative.
- Conditions de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 13h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie:** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme:** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influer sur la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,49%(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation du maximum des frais qui seront prélevés sur votre capital.
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part a été lancée en date du 6 janvier 2013.
- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers..
THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2017.